

RAPPORT
ANNUEL
2012



BANQUE COURTOIS



SOMMAIRE

BANQUE COURTOIS

RAPPORT DU DIRECTOIRE

1. CONTEXTE 2012.....	6
2. L'ACTIVITÉ COMMERCIALE 2012.....	8
3. LES RESSOURCES HUMAINES.....	13
4. LES RESULTATS.....	14
5. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2013.....	21
6. INFORMATION SUR LA GESTION DES RISQUES.....	22
7. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT.....	23
8. ACTIONNARIAT ET ÉVOLUTION DES DIVIDENDES.....	24
9. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	25
10. RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	28

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	29
--	----

RESOLUTIONS	30
-------------------	----

COMPTES SOCIAUX	33
-----------------------	----

ANNEXE AUX BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	37
--	----

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	66
---	----



BANQUE COURTOIS

Siège Social : 33, rue de Rémusat – 31000 Toulouse.

■ LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

- Philippe AYMERICH

Membres

- Etienne BARES
- Emmanuel BARTHELEMY
- Yves BLAVET
- René BOUSCATEL
- Alain DI CRESCENZO
- Jacques François GUIRAUD
- Natacha LAURENT
- CRÉDIT DU NORD, représenté par Philippe LAINEY

Commissaires aux Comptes

Titulaires

- Deloitte et Associés
- Exco Fiduciaire du Sud-Ouest

Suppléants

- André DAÏDÉ
- Société B.E.A.S.

■ LE DIRECTOIRE

Président

- Francis MOLINO

Vice-Président

- Benoît VANDERMARCQ

■ LE COMITÉ DE DIRECTION

- Jean-Yves BARDONNEAU
- Franck BEASSE
- Guillaume COGNET
- Alain FABRE
- Jean-François FONS
- Christian FRAISSE
- Pierre GAVALDA
- Nicolas GAY
- Michel de LAVEAUCOUPET
- Christophe LEVAUFRE
- Corine PEYRONNE
- Christian RAPOSO
- Philippe ROUCH
- Marie-Claude VINCENT





**ASSEMBLEE GENERALE
DU 15 MAI 2013**



Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et à nos Statuts, nous vous avons réunis, ce jour, en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Banque au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

RAPPORT DU DIRECTOIRE

1. CONTEXTE 2012

► CONJONCTURE

Un contexte économique en panne de croissance

L'économie mondiale est en faible croissance pour la deuxième année consécutive, marquée par la récession en zone euro et le ralentissement des économies émergentes.

Dans le même temps, les Etats-Unis accélèrent légèrement leur croissance, mais elle reste faible et fragile par rapport au contexte avant crise.

Le Japon affiche une bonne reprise de son économie après une année 2011 marquée par le tsunami.

En Europe, l'Espagne, l'Italie et surtout la Grèce s'enfoncent dans la récession tandis que l'économie allemande ralentit et que la France n'affiche plus de croissance.

Le doute sur la solidité financière de l'Espagne et l'instabilité politique en Grèce avaient temporairement ravivé les tensions sur les taux souverains et les marchés financiers au cours du 1^{er} semestre.

L'action de la Banque Centrale Européenne et la restructuration de la dette grecque en début d'année, ainsi que l'entrée en vigueur du Mécanisme Européen de Stabilité à l'automne, ont contribué à faire retomber les tensions.

Les politiques monétaires sont restées accommodantes aux Etats-Unis et en Europe. Dans un contexte de croissance molle et de faible inflation, la BCE a abaissé son taux directeur à 0,75% le 5 juillet.

Les taux d'intérêt longs ont pour leur part connu une tendance légèrement baissière jusqu'à fin avril puis le mouvement s'est accentué, l'OAT 10 ans se situant à 1,99% à fin décembre contre 3,15% le 1^{er} janvier 2012.

Dans ce contexte, la France affiche une croissance quasi nulle.

Sur l'ensemble de l'année, la progression du PIB est attendue à +0,1% sous l'effet de la reprise des exportations au 2nd semestre, liée à la baisse de l'euro.

La consommation stagne et la situation sur le marché de l'emploi est particulièrement dégradée avec un taux de chômage qui dépasse les 10%.

Les indices boursiers ont globalement marqué une hausse, temporairement interrompue en mars par les craintes sur l'Espagne.

En France, le CAC 40 a accéléré son rebond au 2^{ème} semestre, clôturant à 3 641 points le 31 décembre, soit +15% par rapport au 1^{er} janvier.



► LA BANQUE COURTOIS EN 2012

Dans un environnement économique difficile, la Banque Courtois maintient une bonne dynamique commerciale et une résistance de ses résultats malgré un environnement de taux bas et la baisse des commissions financières.

Le Produit Net Bancaire de la Banque Courtois s'élève à 157,5 M€ en 2012, soit une contraction par rapport à 2011 expliquée par un redécoupage de périmétrie entre plusieurs filiales du groupe Crédit du Nord.

La SMC a ainsi apporté en avril à la Banque Courtois ses agences des Pyrénées Orientales, de l'Aude et de l'Aveyron alors que cette dernière a transféré à la SMC en octobre ses agences de l'Hérault.

Ces opérations ont été matérialisées par des apports partiels d'actifs croisés entre les deux banques avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

Une approche analytique et pro forma laisse apparaître une progression économique du PNB de la Banque Courtois de +0,4% en 2012. ⁽¹⁾

En effet, à périmètre équivalent la croissance des encours de dépôts et de crédits a permis de protéger la marge d'intermédiation malgré l'effet défavorable des taux d'intérêts.

De même l'évolution des commissions liées à l'activité bancaire en développement a tempéré la dégradation des commissions liées aux placements financiers tels que les OPCVM.

Les frais généraux s'élèvent à 100,8 M€ et intègrent en 2012 une refacturation complète des frais de structure du groupe ; ils restent ainsi bien maîtrisés en regard des projections initialement budgétées. Après déduction du coût du risque, en progression modérée, et de la charge fiscale, la Banque Courtois affiche en 2012 un Résultat Net positif de 24,4 M€.

En avril 2012, l'apport d'agences de la SMC a entraîné la fusion avec des agences de la Banque Courtois à Perpignan Centre, Elné et Narbonne.

A Perpignan Moulin à Vent, le renforcement de la Banque Courtois s'est traduit par l'ouverture d'une nouvelle agence.

D'autre part l'intégration de l'agence SMC de Millau a marqué l'arrivée de la Banque Courtois en Aveyron. L'implantation dans ce département s'est vue confirmée et renforcée par l'ouverture d'une nouvelle agence à Rodez en septembre.

De même en octobre, l'apport à la SMC des agences Banque Courtois de l'Hérault visait à renforcer le dispositif de la SMC sur ce département.

L'impact social de ces opérations croisées a été pris en compte avec notamment la signature d'un avenant à l'accord d'intéressement de la Banque Courtois.

Parallèlement la Banque Courtois a revu le découpage de ses groupes d'agences, visant à renforcer la proximité relationnelle avec ses clients et collaborateurs.

Dans l'agglomération bordelaise, l'agence de Mérignac Centre, ouverte à la fin de l'année 2011, est une réussite commerciale.

Enfin, au siège toulousain, l'important chantier de mise aux normes électriques s'est poursuivi générant de lourds déménagements temporaires des équipes centrales sur un site de repli. Le planning est respecté avec une livraison finale prévue fin mars 2013.

Sur le plan commercial, le développement des fonds de commerce s'est poursuivi sur tous les marchés et l'offre aux clients a été régulièrement enrichie, notamment avec de nouveaux placements garantis ou par l'évolution des services à distance (authentification forte, virements internet mobile, gestion en ligne des bénéficiaires).

(1) : variation du PNB analytique aux normes IFRS, pro forma des opérations SMC, et retraitée des mouvements de provisions sur encours d'épargne logement.



2. L'ACTIVITE COMMERCIALE

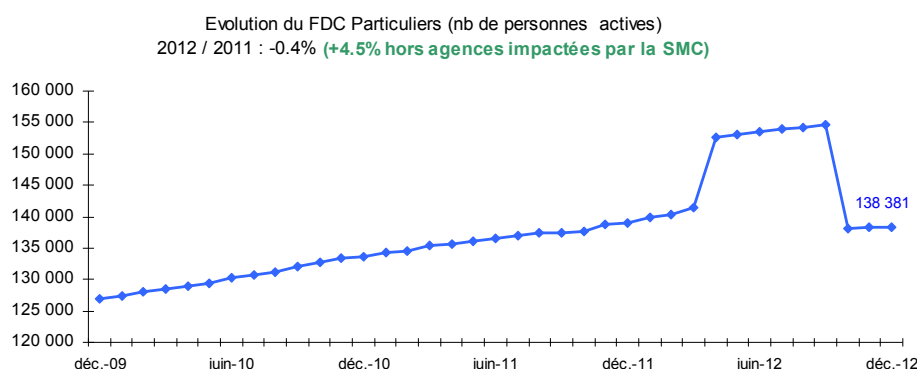
► LE DEVELOPPEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Le transfert à la Banque Courtois des fonds de commerce SMC de l'Aude, des Pyrénées Orientales et de l'Aveyron, effectué en avril, a été suivi en octobre par le transfert à la SMC du fonds de commerce de l'Hérault de la Banque Courtois.

Le solde net de cet échange a entraîné une baisse du nombre de clients de la Banque Courtois. Toutefois la politique de conquête menée par la Banque a permis de compenser fortement cet effet.

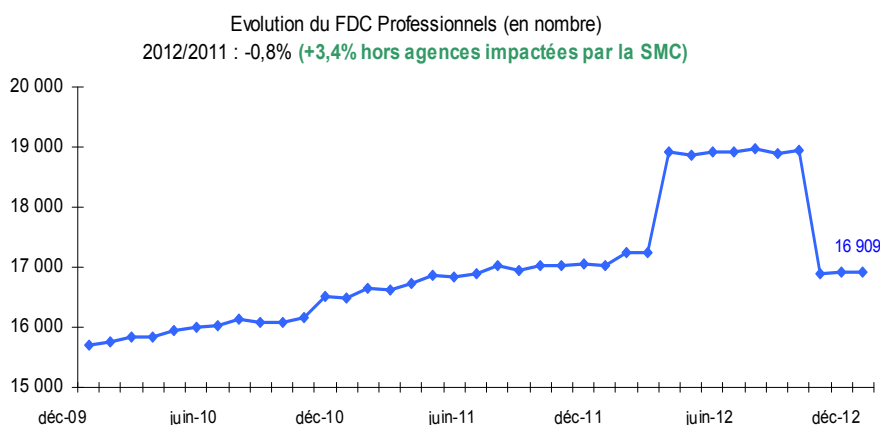
Hors agences impactées par les opérations avec la SMC l'évolution du nombre de clients particuliers est en effet de +4,5% en 2012, soit une croissance comparable à celle de 2011.

Ceci résulte à la fois de l'arrivée de 10 293 nouvelles personnes devenues clientes de la Banque au cours de l'année et du bon niveau de fidélité de la clientèle existante.



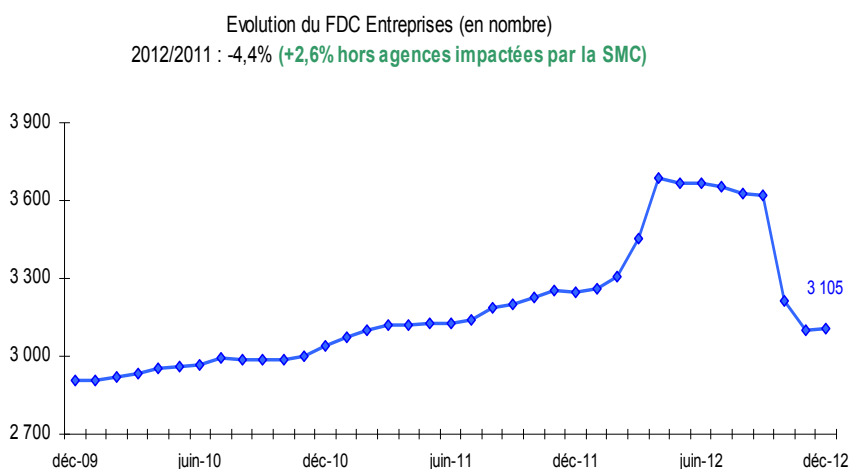
De même, hors agences impactées par les opérations avec la SMC, le marché des professionnels poursuit son développement avec une évolution du fonds de commerce de +3,4%

1682 nouveaux clients professionnels ont en effet rejoint la Banque Courtois en 2012, qui apprécie de bénéficier d'un conseiller pour la totalité de la relation privée et commerciale.



Sur le marché des entreprises, après une belle année 2011, l'évolution naturelle du fonds de commerce se poursuit à +2,6% en 2012.

La conquête de 146 nouvelles sociétés a été marquée par la qualité de ces nouveaux clients dans un contexte de crise économique sensible pour de nombreux secteurs.



Enfin, la Banque Courtois est restée présente sur le marché des institutionnels où 332 clients font confiance à son expertise en matière de gestion des flux et de gestion d'actifs.

► L'EVOLUTION DE L'OFFRE COMMERCIALE

Sur tous ses marchés la Banque Courtois s'est attachée à faire évoluer et à enrichir la gamme des services et produits proposés.

Les placements en contrats d'assurance-vie ont notamment bénéficié de nouvelles possibilités de diversification via des supports garantis ou par souscription à l'obligation « Crédit du Nord – juillet 2020 ».

De même les détenteurs de PEA ont pu investir au sein du nouveau fonds garanti « Etoile Euro actions 2016 ».

La Banque Privée a aussi développé ses prestations, à partir des deux pôles de Toulouse et de Bordeaux.

Pour les clients entreprises et institutionnels, 2012 a apporté de nouvelles formules de placement en BMTN structurés ainsi qu'une évolution de l'offre de gestion des Indemnités de Fin de Carrière.

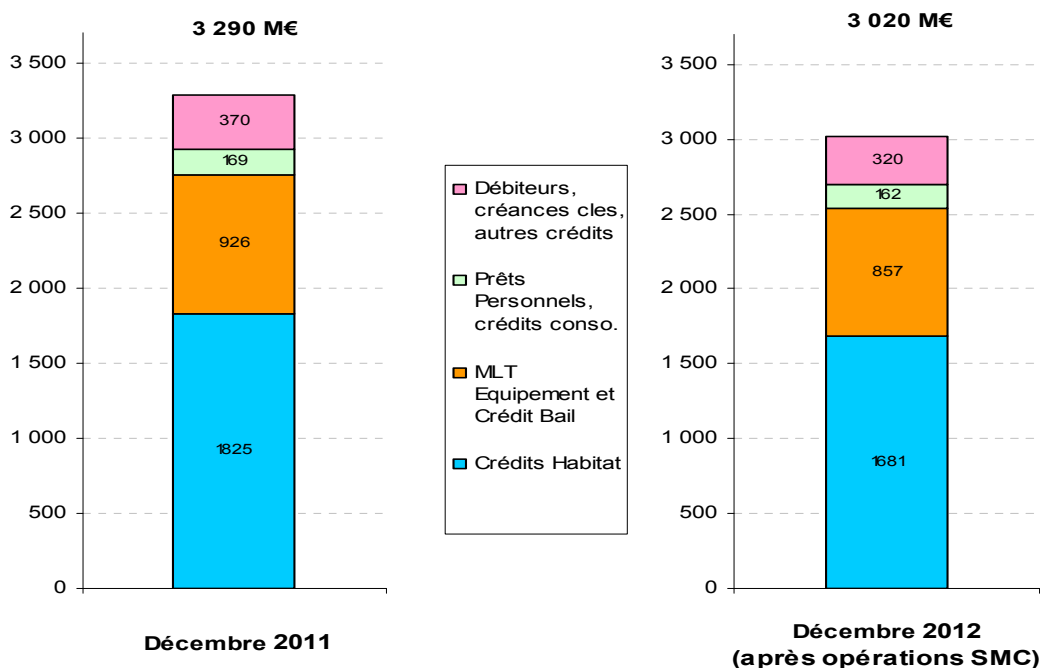
Les prestations de couverture de taux et de change ont également évolué pour répondre de manière adaptée au contexte des marchés financiers.

Enfin les services à distance via internet ont fait l'objet d'enrichissements avec notamment les possibilités offertes de gérer en ligne les bénéficiaires ou d'effectuer des virements à partir de téléphones mobiles.

De même la commercialisation d'Etoile Signature répond aux besoins d'authentification forte de clients entreprises ou professionnels.

▶ LES CREDITS

Encours de Crédits (-8,2%)



Le solde net des apports d'actifs croisés avec la SMC a conduit à une réduction significative des encours de crédits de la Banque Courtois qui n'a pas été compensée par la production nouvelle.

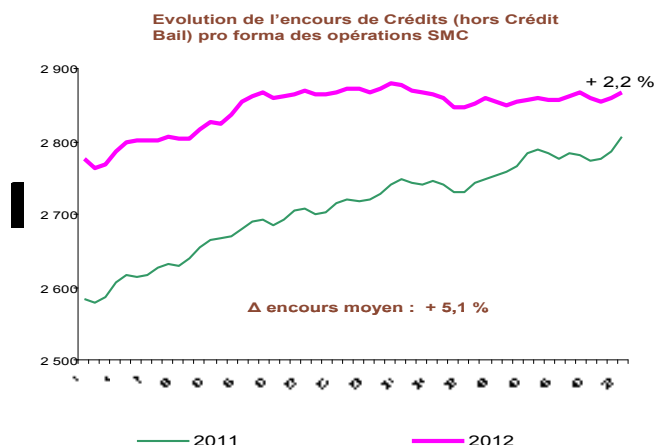
Les décaissements de crédits immobiliers et de prêts personnels se sont élevés respectivement à 326 M€ et 73 M€, en retrait par rapport à 2011 mais suffisants pour entraîner une évolution de l'encours annuel moyen à périmètre comparable.

De même, malgré un ralentissement de la production en fin d'année, conséquence de l'accroissement de la crise économique, les crédits d'équipement ont vu leur encours moyen progresser de 1,4%. La Banque Courtois a ainsi confirmé sa volonté d'accompagner le développement de l'économie régionale.

A l'opposé, les financements du cycle d'exploitation se sont contractés, à l'image des créances commerciales dont l'encours a baissé de 10,0%.

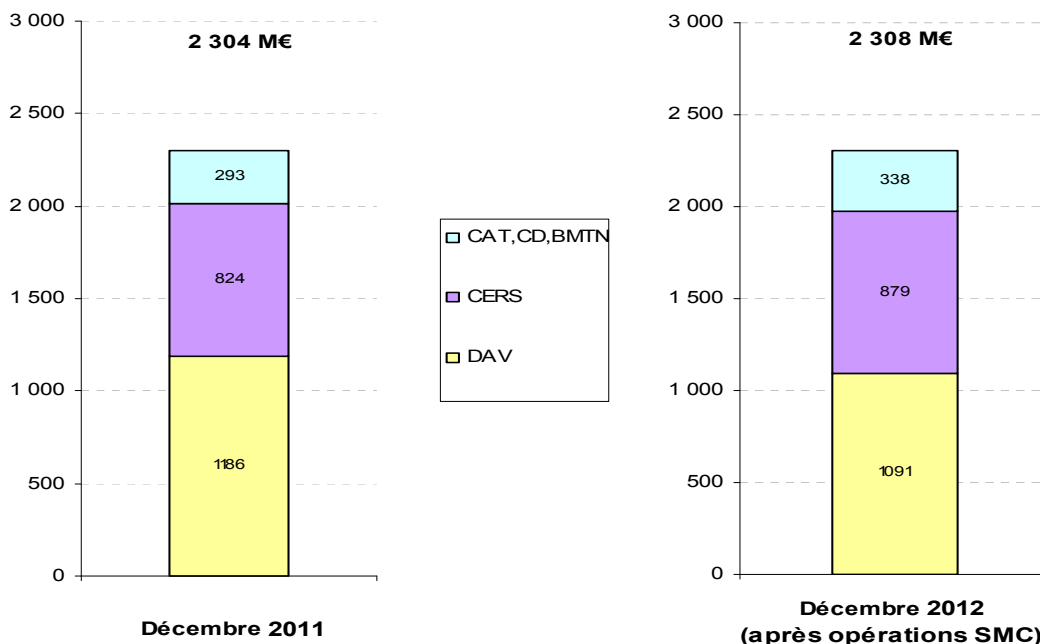
Retraite des opérations avec la SMC l'évolution de l'encours annuel moyen est supérieure à 5%

Toutefois on note qu'après une tendance positive sur la première partie de l'année, un ralentissement des financements a conduit à une stabilisation de l'encours au deuxième semestre.



▶ LES DEPOTS ET L'EPARGNE

Encours de Dépôts (+0,0%)



La diminution de l'encours des dépôts résultant des opérations avec la SMC a été moins marquée que celle des crédits et a pu être exactement compensée par la progression issue de l'activité de la Banque Courtois.

A fin décembre 2012 l'encours de dépôts affiche ainsi un niveau identique à celui de décembre 2011.

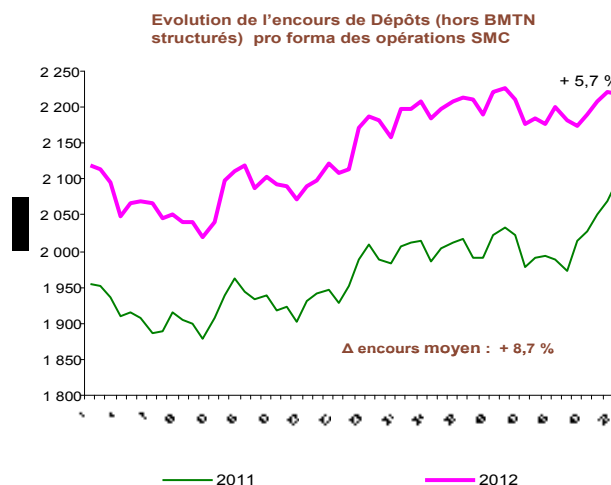
La structure des dépôts a toutefois connu une transformation significative marquée par la baisse du poids relatif des dépôts à vue, malgré leur bonne stabilité à périmètre comparable.

La progression majeure a été celle des livrets A et des LDD particulièrement attractifs en 2012 en raison de leur taux élevé, de leur conditions fiscales uniques, et de l'augmentation de leur plafond au 1^{er} octobre.

L'épargne logement s'est également révélée intéressante avec une progression de l'encours pro forma de 7,1%.

De même les placements de trésorerie à court terme ont été bien orientés vers les formules de dépôts à terme dont l'encours affiche une croissance pro forma de 40,8%.

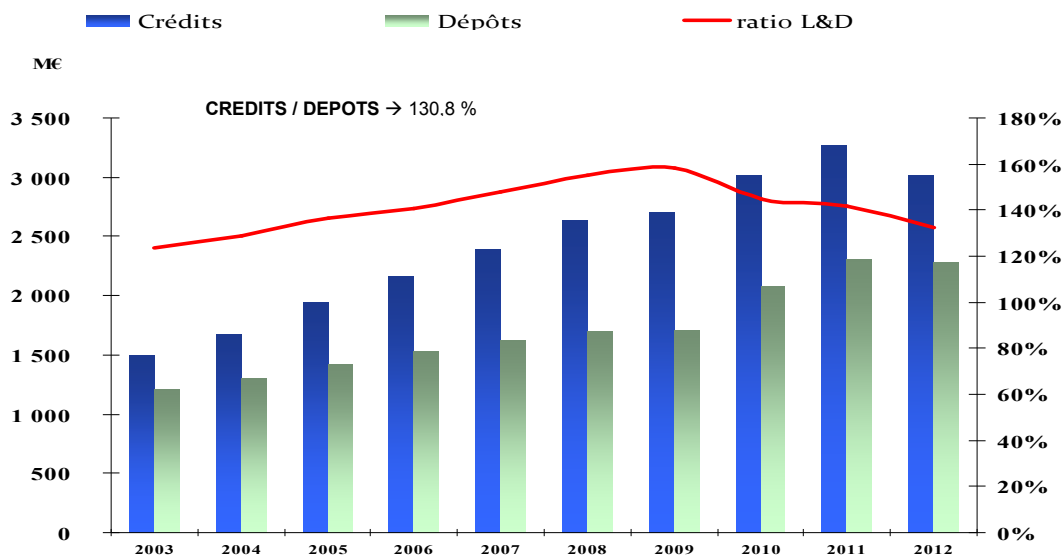
Retraitée des opérations avec la SMC l'évolution de l'encours moyen annuel des dépôts de la Banque Courtois est de près de 9%.



► LE RATIO CREDITS SUR DEPOTS (LOAN TO DEPOSIT)

Bénéficiant d'une part de l'impact des opérations SMC, moins marqué sur les dépôts que sur les crédits et, d'autre part d'une croissance plus vive des encours de dépôts en 2012, le ratio crédits sur dépôts a poursuivi la baisse amorcée à la fin de l'année 2009.

La dépendance de la banque à l'égard des refinancements sur les marchés s'en trouve réduite.



► LA CONSERVATION

Affectée par le solde net des opérations d'échange avec la SMC et par un climat d'incertitude sur les marchés financiers, la conservation globale de la Banque Courtois a diminué en 2012, s'affichant à 1780 M€ à fin décembre.

A périmètre comparable, la baisse est de 3,4%.

Toutefois les versements sur des contrats d'assurance-vie se sont élevés à 156,5 M€ en 2012, en diminution par rapport à 2011, mais d'un niveau suffisant pour entraîner une progression de l'encours de 3,0%.

L'encours d'assurance-vie (1 199 M€) représente maintenant 67% de la conservation globale de la Banque Courtois.

En revanche les OPCVM n'ont pas regagné l'intérêt de la clientèle pour ce type de placement et les encours ont baissé de 3,5% pour les OPCVM moyen-long terme et de 39,5% pour les OPCVM court terme. Ces derniers ont fait l'objet d'arbitrages importants au profit des placements bancaires sécurisés tels que les comptes sur livrets ou les comptes à terme.

Le contexte boursier un peu plus favorable en fin d'année a enfin entraîné une évolution de la conservation de titres détenus en direct (+2,8%), notamment sur les PEA.

3. LES RESSOURCES HUMAINES

► LES EFFECTIFS

Au terme de l'année 2012, 681 collaborateurs inscrits et 36 apprentis participent à l'effectif total de la Banque Courtois soit 717 personnes contre 736 en 2011.

La diminution est à rapprocher des transferts nets de collaborateurs vers la Société Marseillaise de Crédit à l'occasion des Apports Partiels d'Actifs croisés réalisés au cours de l'année 2012.

Le niveau de recrutement dans les métiers commerciaux s'est poursuivi ; il correspond à la volonté d'harmoniser la force commerciale de la Banque Courtois avec ses effectifs.

Ainsi, durant l'année 2012, 44 collaborateurs nous ont rejoints en Contrat à Durée Indéterminée. L'intégration de jeunes en contrats d'apprentissage a été poursuivie. Ces formations financées par l'entreprise permettent aux jeunes en contrat d'apprentissage d'acquérir une première expérience professionnelle, et peuvent ainsi constituer pour la Banque Courtois un sourcing de qualité.

► LA FORMATION

C'est notre capacité à développer les compétences de nos collaborateurs et la performance commerciale de chacun qui sera source de différenciation face à une concurrence toujours plus exacerbée. Dans ce contexte, l'accompagnement des collaborateurs de la Banque Courtois prend une place majeure dans notre **politique de formation continue**.

Au cours de l'exercice 2012, nous avons privilégié les principaux axes suivants :

- Accompagner notre politique commerciale et financière pour soutenir notre effort de conquête et de développement du PNB notamment sur le marché des particuliers.
- Mieux maîtriser nos risques dans un environnement économique difficile qui nécessite une vigilance accrue sur la maîtrise de nos risques.
- Se recentrer sur l'importance des Ressources Humaines en diffusant notamment une formation/sensibilisation portant sur la typologie du handicap auprès d'un grand nombre de collaborateurs et de managers de la Banque.

Dans le cadre de **notre politique en faveur des personnes en situation de handicap** détaillée dans notre Accord d'Entreprise, nous avons intégré cinq collaborateurs dont un en CDI et quatre en contrat en alternance (partenariat avec Handiformabanques).

La Banque Courtois engagée dans **une politique de formation en alternance**, depuis de nombreuses années, a réaffirmé son engagement au cours de l'exercice 2012 en intégrant au total 19 nouveaux collaborateurs en contrat en alternance (apprentissage ou professionnalisation).

Nous avons reconduit différents partenariats avec notamment le Centre de Formation de la Profession Bancaire de Midi-Pyrénées, l'IAE et l'ESC de Toulouse. La diversité de ces partenariats pédagogiques est de nature à accélérer et faciliter le pré-recrutement de jeunes diplômés.

4. LES RESULTATS

Les résultats présentés ci-après sont conformes aux règles comptables françaises. La Banque Courtois établit par ailleurs des comptes selon les normes IFRS aux fins de consolidation des résultats au sein du groupe Crédit du Nord et de suivi budgétaire.

Des éléments significatifs affectent la lisibilité de l'évolution du PNB et des frais généraux entre 2011 et 2012.

La réglementation relative à nos engagements en matière d'épargne logement nous a notamment conduits à effectuer une dotation aux provisions de 170 K€ contre une reprise de 260 K€ en 2011.

D'autre part, la mise en œuvre à partir de juillet 2011 d'une facturation détaillée et complète des prestations du Groupe Crédit du Nord à ses filiales a impacté 2012 sur la totalité de l'année.

Enfin, l'apport fait à la Banque Courtois des agences SMC de l'Aude, des Pyrénées Orientales et de l'Aveyron, ainsi que l'apport fait à la SMC des agences Banque Courtois de l'Hérault se sont soldés par une diminution significative du PNB 2012 de la Banque Courtois ainsi que par une diminution, proportionnellement moins sensible, de ses frais généraux.

► LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB comptable 2012 de la Banque Courtois s'élève à 157,5 M€ contre 171,8 M€ en 2011.

La diminution s'explique principalement par les opérations d'apports croisés d'agences avec la SMC, dont la résultante est, comme prévu, un impact négatif sur les résultats de la Banque Courtois.

Le suivi de gestion a permis une analyse du PNB pro forma des opérations SMC, basé sur les données analytiques aux normes IFRS.

Ces dernières sous-tendent également la gestion globale du bilan de la banque qui a apporté une contribution en hausse significative en 2012.

L'évolution « économique » du PNB de la Banque Courtois est ainsi de +0,4% par rapport à 2011.⁽¹⁾

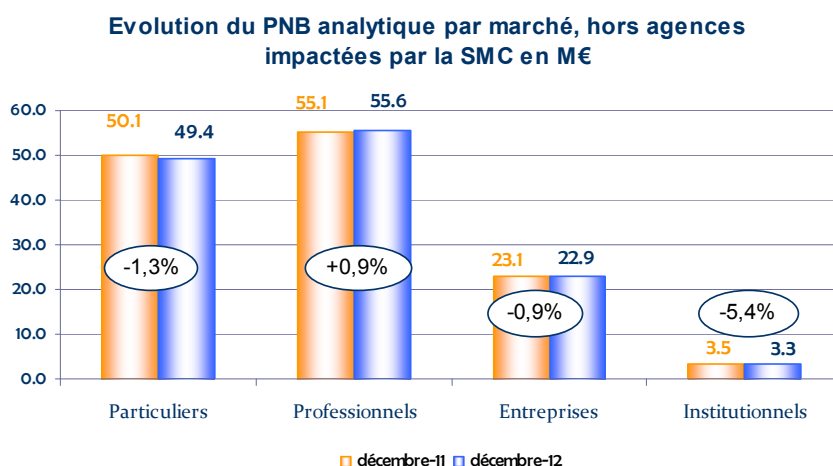
Globalement l'analyse du PNB montre que la relativement bonne orientation des encours de crédits et de dépôts a soutenu les marges d'intérêts dans un contexte de taux défavorable.

De même, la croissance des commissions bancaires a partiellement compensé la baisse des commissions sur les placements financiers.

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/11	31/12/12	Evolution 2012/2011
Intérêts Nets & Résultats divers	101.6	93.3	-8.1%
Commissions comptables	70.3	64.2	-8.7%
Produit Net Bancaire (normes françaises)	171.8	157.5	-8.3%
(1) PNB économique : données analytiques IFRS, pro forma opérations SMC, hors D/R provision épargne logement.	158.0	158.6	+0.4%



- **Le PNB par marché**



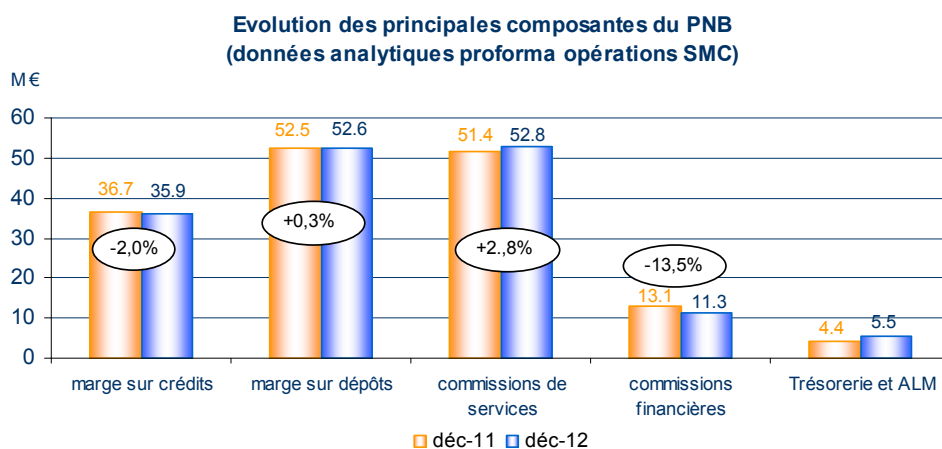
Le marché des professionnels a confirmé sa prédominance à la Banque Courtois en 2012 avec, à périmètre comparable, la poursuite de l'évolution de son PNB, en phase avec l'évolution du fonds de commerce et la confiance de la clientèle existante.

Le PNB du marché des particuliers est resté le deuxième plus important à la banque Courtois en 2012 mais a marqué un recul imputable notamment au ralentissement des crédits à la consommation et immobiliers et à l'orientation de l'épargne vers les livrets A et LDD, aux marges limitées.

Le PNB du marché des entreprises, après une belle progression l'année précédente, marque le pas en 2012, conséquence d'une part de la crise économique sur la clientèle de la Banque Courtois, et d'autre part du moindre poids du CRFI suite à l'apport de l'Hérault à la SMC.

Malgré un repli du PNB affectant un nombre limité de clients, le marché des institutionnels reste un réel relais de croissance où s'exprime l'expertise de la Banque Courtois en gestion de flux et en gestion d'actifs.

- **L'évolution des composantes du PNB**



En 2012 la fragilité des marges d'intérêts et la dégradation des commissions financières ont été partiellement compensées par une contribution en hausse de la gestion globale du bilan (ALM) et de la trésorerie de la Banque Courtois.

- **Les marges d'intérêts**

A périmètre comparable **la marge sur crédits** a baissé de 2,0% en 2012 malgré une progression globale des encours moyens supérieure à 5 %

Cette hausse de l'encours a résulté principalement des crédits à moyen-long terme, habitat ou investissement, qui se caractérisent par des taux de marge limités.

A l'opposé, les crédits de trésorerie à court terme et les créances commerciales, plus rémunérateurs, ont connu une significative contraction de volume (respectivement -4,8% et -10,0%).

Enfin, dans le respect de la réglementation, les conditions des crédits renouvelables ont marqué un repli en 2012.

La marge sur dépôts à périmètre comparable s'est maintenue en 2012 (+0,3%), la croissance des encours ayant permis de compenser l'érosion des taux de marge.

Globalement l'encours de dépôts a en effet connu une progression de l'ordre de 9% en raison d'une part de l'attractivité des comptes d'épargne réglementés (livret A, LDD, épargne logement) et d'autre part de l'orientation de la trésorerie des entreprises et institutionnels vers des placements bancaires, au détriment des OPCVM monétaires.

Le volume annuel moyen des dépôts à vue a également progressé (+1,9%) avec toutefois un ralentissement au dernier trimestre, en relation avec l'augmentation du plafond des livrets A et LDD.

A contrario les taux de marge ont été pénalisés en 2012 par deux effets conjugués.

D'une part l'effet de la baisse des taux de marché à moyen-long terme, références principales du remplacement des comptes à vue par la banque, et d'autre part l'effet de la hausse des taux d'intérêts payés aux clients pour les comptes d'épargne réglementés.

Le résultat analytique de **la Gestion de Bilan** (ALM) et de la trésorerie a marqué une évolution positive en 2012, après une contraction l'année précédente.

La modélisation de l'amortissement des emplois et ressources de la Banque Courtois a notamment permis de bénéficier de l'optimisation des instruments de gestion de taux et de liquidité du groupe Crédit du Nord.

- **Les commissions**

- **Les commissions de service**

Les commissions de service, pro forma des opérations avec la SMC, ont progressé de 2,8% en raison notamment de la bonne orientation des commissions sur packages et sur produits d'assurance prévoyance ou IARD ainsi que des commissions d'engagement et de dépassement.

A l'inverse, les replis des commissions de mouvement et des commissions sur les services avec l'étranger reflètent les difficultés sensibles chez certains clients entreprises.

Enfin les commissions sur moyen de paiement ont été marquées par les effets d'une réglementation plus restrictive sur ce point.



- **Les commissions financières**

Les commissions financières, pro forma des opérations avec la SMC, ont accusé en 2012 une baisse de 13,5% principalement imputable à la forte diminution des volumes d'OPCVM et des commissions sur encours qui leurs sont associées (-19,0%).

On note également une baisse de la rémunération des nouveaux placements en assurance-vie, liée à la fois aux montants des versements, moins élevés qu'en 2011, mais aussi aux difficiles conditions concurrentielles impactant les tarifs.

Seules les commissions sur encours d'assurance-vie ont progressé (+4,3%), profitant des bonnes collectes passées et de la fidélité de la clientèle pour cette forme d'épargne.

► LES CHARGES D'EXPLOITATION

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/11	31/12/12	Evolution 2012/2011
Charges d'Exploitation (normes françaises)	94.1	100.8	+7.1%
<i>dont Charges de Personnel</i>	51.5	53.3	+3.5%
<i>dont Impôts et Taxes</i>	1.8	2.9	+61.8%
<i>dont Autres Charges</i>	37.1	41.5	+11.7%
<i>dont Amortissements</i>	3.8	3.2	-15.3%
Charges d'exploitation analytiques, pro forma des opérations SMC et frais de groupe, hors reprise fiscale 2011 et impact provisionnement abondement ex ante.	99.3	100.0	+0.7%
Charges d'exploitation analytiques, hors frais de groupe, pro forma des opérations SMC, hors reprise fiscale 2011 et impact provisionnement abondement ex ante.	77.5	77.7	+0.2%

• Les Charges de Personnel

A périmètre comparable, l'approche analytique montre que les charges de personnel ont progressé en 2012 (+6,2%), plusieurs éléments nouveaux ayant amplifié la hausse naturelle de la masse salariale.

L'évolution de la réglementation a en effet significativement alourdi les charges liées à la taxe sur salaires d'une part, et au forfait social pesant sur l'épargne salariale d'autre part.

La Banque Courtois a aussi procédé, en décembre 2012, à un provisionnement de l'abondement qui sera versé aux salariés affectant leur intéressement au plan d'épargne entreprises. Cette charge était auparavant constatée l'année du versement.

Soulignons également que les impacts défavorables sur la participation et l'intéressement résultants des apports croisés avec la SMC et de la facturation des frais de siège en année pleine ont été compensés, respectivement par un avenant à l'accord d'intéressement et par le provisionnement exceptionnel d'un dividende du travail.

• Les Impôts et Taxes

Au terme d'un contrôle fiscal la Banque Courtois avait procédé en juin 2011 à une reprise de provision de 1,2 M€ qui a minoré d'autant la charge annuelle et justifie la forte évolution en 2012.

• Les amortissements et investissements

Les amortissements s'inscrivent en diminution par rapport à 2011. Le programme d'investissements a été volontairement réduit en juin, par rapport au budget initial, pour mieux l'adapter au contexte de dégradation de la conjoncture économique.

Les investissements principaux engagés en 2012 correspondent à l'important chantier de mise aux normes électriques du siège de la Banque, ainsi qu'aux aménagements de sécurité ou d'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.



Les travaux d'aménagement de la nouvelle agence de Rodez, engagés dès 2011, se sont poursuivis et achevés au 1^{er} semestre 2012.

• Les Autres Charges

Les Autres Charges intègrent en totalité sur l'année 2012 les charges de Groupe qui sont refacturées par le Crédit du Nord de manière complète et détaillée depuis juillet 2011.

Hors frais de groupe et refacturation à des tiers, et Pro forma des opérations d'échange d'agences avec la SMC, les Autres Charges ont diminué de 2,2%.

Les baisses les plus sensibles résultent de la mise en œuvre, à partir de juin 2012, d'un plan d'économies destiné à limiter la dégradation du coefficient d'exploitation au cours d'une année de crise économique.

Les postes économat, gardiennage, assurances, frais postaux et communication ont ainsi particulièrement contribué à l'effort de la Banque Courtois pour la maîtrise de ses frais généraux.

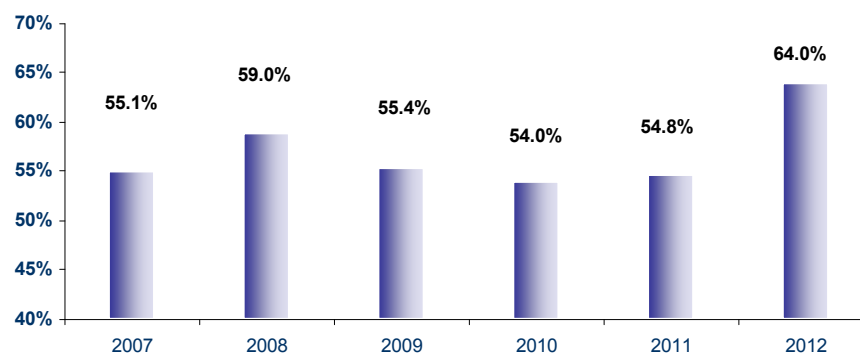
► LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/11	31/12/12	Evolution 2012/2011
Produit Net Bancaire	171.8	157.5	-8.3%
Charges d'exploitation	94.1	100.8	+7.1%
Résultat Brut d'Exploitation (normes françaises)	77.7	56.7	-27.1%

La baisse du PNB, imputable essentiellement au solde des opérations d'échanges avec la SMC, s'est combinée avec la hausse des charges qui résulte principalement de la facturation complète des frais de groupe et de la nouvelle réglementation de l'épargne salariale, pour entraîner une baisse importante du RBE comptable et, corrélativement, une hausse du coefficient d'exploitation.

Celui-ci, calculé comme étant le rapport entre charges d'exploitation et Produit Net Bancaire, s'élève à 64,0% pour 2012.

Coefficient d'exploitation 2007-2012



► LE COUT DU RISQUE

La charge du risque a progressé en 2012 de 8,8% mais reste néanmoins à un niveau acceptable. Cette hausse traduit les effets de la crise principalement sur une clientèle d'entreprises.

L'augmentation des encours contentieux et des créances douteuses ou compromises est toutefois contenue et le taux de provisionnement est en légère hausse de 0.5 points à 43,3%

Il est à noter que les apports croisés avec la SMC n'ayant pas porté sur les contentieux, l'impact net sur le coût du risque s'en trouve très limité.

La provision générale pour risques sectoriels ou pour créances sous surveillance, après une forte dotation en 2011, a été encore confortée en 2012.

La charge totale du risque s'élève ainsi à 18,9 M€ pour l'année 2012 contre 17,3 M€ en 2011.

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/11	31/12/12	Evolution 2012/2011
Charge du Risque	17.3	18.9	1.5
<i>dont dotation nette sur créances</i>	11.5	14.0	2.5
<i>dont actualisation des charges</i>	2.7	2.8	0.0
<i>dont provision générale risque de crédit</i>	2.3	1.4	-0.8
<i>dont autres éléments de risque</i>	0.8	0.7	-0.2

La charge du risque rapportée à l'encours au 31 décembre 2012 des créances clientèle et garanties données fait apparaître un coût du risque de 0,60% soit un niveau équivalent à celui de 2010.

Historique sur 5 ans	2008	2009	2010	2011	2012
COUT DU RISQUE (%)	0,36%	0,69%	0,60%	0,51%	0,60%

► LE RESULTAT NET

<i>En millions d'Euros</i>	31/12/11	31/12/12	Evolution 2012/2011
Résultat Brut d'Exploitation (normes françaises)	77.7	56.7	-27.1%
Coût du risque	-17.3	-18.9	+8.8%
Résultat sur actifs immobilisés	0.0	0.0	
Impôts sur les sociétés	-20.7	-13.4	-35.3%
Résultat Net (normes françaises)	39.7	24.4	-38.5%

Le résultat brut d'exploitation, dont la baisse est accentuée par l'augmentation du coût du risque, conduit à un impôt sur les sociétés de 13,4 M€ et permet de dégager un **Résultat Net de la Banque Courtois de 24,4 M€** pour l'année 2012, soit -38,5% par rapport à une année 2011 qui portait sur un périmètre non encore modifié par les échanges avec la SMC.



5. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2013

Dans un environnement difficile, la Banque Courtois poursuit son développement commercial avec une croissance de ses fonds de commerce et l'équipement pertinent de sa clientèle.

L'environnement de taux bas, la réglementation, et l'évolution défavorable des indices financiers au cours des précédentes années obèrent néanmoins la croissance de son PNB.

Le résultat d'exploitation est ainsi fortement conditionné à la bonne maîtrise des frais généraux et de la charge du risque.

L'année 2013 s'annonce difficile : l'évolution des revenus devrait être affectée par l'alourdissement de la fiscalité des ménages et des Entreprises, entraînant l'atonie de la consommation et de l'investissement, et le maintien probable des taux d'intérêt à un niveau bas.

L'épargne de précaution devrait continuer de progresser et les productions de crédits pourraient marquer le pas.

Dans ce contexte, la Banque Courtois continuera à développer ses relais de croissance, en tirant partie du potentiel des agences ouvertes durant la dernière décennie et qui participent maintenant de façon significative aux réalisations commerciales et financières.

Les récentes agences de Rodez et de Millau contribueront notamment à l'émergence de la Banque Courtois dans le département de l'Aveyron.

De même l'activité de Banque Privée s'appuiera sur une organisation opérationnelle pour apporter une contribution marquée au développement de la banque en gestion de Patrimoine.

Les apports partiels d'actifs croisés avec la Société Marseillaise de Crédit, finalisés en 2012, permettent de concentrer et de renforcer la présence de la Banque Courtois sur le littoral méditerranéen dans les secteurs de Perpignan et de Narbonne où elle constitue un acteur de référence.

La Banque Courtois va s'appuyer sur cette présence marquée pour exploiter le potentiel de développement existant dans les Pyrénées Orientales et dans l'Aude.

De même la récente redéfinition des groupes d'agences doit permettre une efficacité accrue notamment dans les secteurs du Comminges, de l'Adour, du Pays Basque ou autour des agglomérations toulousaine et bordelaise.

Enfin, la Banque Courtois sera naturellement intégrée aux grands projets du Groupe.

Le projet « Convergence » lancé en 2010 et visant à construire un système d'information commun aux banques de détail du Groupe permettra en 2013 le déploiement de nouvelles fonctionnalités sur le poste de travail des conseillers.

Ceci devrait contribuer à améliorer encore l'efficacité commerciale et l'offre de produits et services en faveur de la clientèle de la Banque.

6. INFORMATION SUR LA GESTION DES RISQUES

Conformément à la réglementation bancaire française, la mesure et la surveillance des risques à la Banque Courtois sont décrits dans un rapport annuel destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et présenté au Conseil de Surveillance de la banque.

L'organisation et les procédures de gestion des risques du groupe Crédit du Nord s'appliquent à la Banque Courtois et concernent les principaux risques auxquels la société est confrontée :

- **Les risques de Crédit** : la Banque Courtois utilise les méthodes de notation internes du groupe Crédit du Nord, lui permettant de bénéficier de son système d'évaluation du capital interne requis.

- **Les risques de marché** : la Banque Courtois cherche à ne pas conserver d'exposition aux risques de marché, en utilisant le cas échéant des couvertures appropriées prises auprès de sa maison mère.

- **Les risques opérationnels** : litiges, erreurs, fraudes, défaillances. La Banque Courtois s'inscrit dans le cadre du dispositif global de continuité d'activité du groupe Crédit du Nord, notamment en matière de système d'information.

- **Le risque structurel de taux** : il découle des positions à l'Actif et au Passif du bilan et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps)
La Banque Courtois bénéficie de la mise en œuvre des méthodes et outils de Gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

- **Le risque structurel de liquidité** : il est géré à court terme dans la perspective du respect du coefficient réglementaire de liquidité, et à long terme en fonction des impasses annuelles de liquidité mises en évidence par les méthodes et outils de Gestion de Bilan de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord.

La liquidité est essentiellement assurée et ajustée par des opérations de refinancement ou de placement auprès du Groupe sous forme d'emprunts, de prêts, de titres de créances négociables ou d'autorisations de découvert.

7. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

ECHEANCIER DETTES FOURNISSEURS

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres Délais **	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2012		*	*	*	6,9	6,9

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celle-ci.

La Direction Financière de la Banque Courtois assure centralement l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées pour les directions fonctionnelles et les agences du réseau.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Groupe Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations.

Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés par la Banque Courtois suivant les conditions de règlement des fournisseurs, généralement au comptant.

De ce fait, et en raison d'une vigilance permanente quant au traitement complet et sans délai des factures reçues, l'encours des dettes non échues s'avère très faible.

** montants très peu significatifs.*

*** Ce montant correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.*

8. ACTIONNARIAT ET EVOLUTION DES DIVIDENDES

► ÉVOLUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Le capital porté à 18 399 504 € par délibération de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 5 avril 2012, composé de 2 299 938 actions de 8 € nominal chacune est demeuré inchangé depuis cette date.

Le CREDIT DU NORD est détenteur de 94,5 % du capital et des droits de vote de la Banque Courtois.

La SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT est détentrice de 5,5 % du capital et des droits de vote de la Banque Courtois.

► DIVIDENDE PAR ACTION

Les actions de la Banque Courtois ne sont plus cotées depuis le 10 décembre 1999. Le tableau de répartition aux actionnaires que l'article 243 bis du CGI nous fait obligation de souligner, se présente comme suit :

Exercice	Valeur nominale	Revenu par action		
		Dividende	Remboursement des sommes avancées au Trésor	TOTAL
2008	8 €	9,70 € (1)	/	9,70 €
2009	8 €	15,00 € (1)	/	15,00 €
2010	8 €	13,30 € (1)	/	13,30 €
2011	8 €	19,50 € (1)	/	19,50 €

(1) ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.



9. INFORMATION SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2012.

► MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Philippe AYMERICH

- Directeur Général : CREDIT DU NORD (depuis le 11/01/2012)
- Président du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 24/02/2012) ; BANQUE COURTOIS (depuis le 29/02/2012)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB (depuis le 07/03/2012) ; BANQUE RHONE ALPES (depuis le 05/04/2012)
- Administrateur : CREDIT DU NORD (depuis le 11/01/2012) ; SOGECAP (depuis le 08/03/2012) ; AMUNDI GROUP (depuis le 09/02/2012) ; GENERAS (jusqu'au 01/06/2012) ; SOCIETE GENERALE RE (jusqu'au 01/06/2012),
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 24/02/2012) ; BANQUE KOLB (depuis le 07/03/2012) ; BANQUE RHONE ALPES (depuis le 05/04/2012) ; BANQUE TARNEAUD (depuis le 01/03/2012) ; BANQUE COURTOIS (depuis le 29/02/2012)

Vincent TAUPIN

- Directeur Général : CREDIT DU NORD (jusqu'au 11/01/2012)
- Président du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (jusqu'au 11/01/2012) ; BANQUE COURTOIS (jusqu'au 29/02/2012)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB (jusqu'au 11/01/2012) ; BANQUE RHONE ALPES (jusqu'au 05/04/2012)
- Administrateur : CREDIT DU NORD (jusqu'au 11/01/2012) ; ANTARIUS (jusqu'au 11/01/2012) ; AMUNDI GROUP (jusqu'au 27/01/2012) ; SOGESSUR (jusqu'au 11/01/2012) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (jusqu'au 11/01/2012) ; BANQUE KOLB (jusqu'au 11/01/2012) ; BANQUE RHONE ALPES (jusqu'au 31/12/2012) ; BANQUE TARNEAUD (jusqu'au 11/01/2012) ; BANQUE COURTOIS (jusqu'au 29/02/2012)

Yves-Marie BLAVET :

- Président du Conseil d'Administration : AEPM,
- Vice-Président du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (depuis le 06/12/2012)
- Administrateur : ANTARIUS (depuis le 20/12/2012) ; VISA FRANCE (jusqu'au 30/09/2012) ; TRANSACTIS (jusqu'au 13/11/2012)
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (depuis le 06/12/2012)
- Représentant Permanent du CREDIT DU NORD : Conseil de Surveillance : BANQUE LAYDERNIER (depuis le 29/11/2012)
- Représentant Permanent de la SOCIETE GENERALE : Conseil d'Administration : AEPM, Direction : BMS DEVELOPPEMENT, Membre du Conseil de Direction : GROUPEMENT CARTES BANCAIRES (jusqu'au 30/09/2012)

Thierry LUCAS

- Vice-Président du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (jusqu'au 27/09/2012) ; SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (jusqu'au 10/10/2012)
- Membre du Conseil d'Administration : ANTARIUS (jusqu'au 20/12/2012)
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB (jusqu'au 28/11/2012); BANQUE COURTOIS (jusqu'au 27/09/2012) ; SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (jusqu'au 10/10/2012)
- Représentant Permanent du CREDIT DU NORD au Conseil de Surveillance : BANQUE LAYDERNIER (jusqu'au 29/11/2012)

Jean Pierre ARMAND

- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (jusqu'au 29/02/2012)

Etienne BARÈS

- Président du Conseil d'Administration : Etienne LACROIX FINANCES ; Etienne LACROIX Tous Artifices ; MOULAGES PLASTIQUES DU MIDI ; SAE ALSETEX
- Administrateur : Etienne LACROIX FINANCES ; Etienne LACROIX Tous Artifices ; MOULAGES PLASTIQUES DU MIDI ; SAE ALSETEX ; MERLANE CONSULTANTS
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS

Emmanuel BARTHELEMY

- Président du Directoire : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (depuis le 20/05/2011)

René BOUSCATEL

- Président du Directoire : STADE TOULOUSAIN RUGBY
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS

Alain DI CRESCENZO

- Président Directeur Général : IGE+XAO
- Président : IGE+XAO Softwaren Vertriebs GMBH ; IGE+XAO UK Limited ; IGE+XAO USA ; COMPODATA ; CAE Development ; IGE+XAO Yazilim Dağıtım Limited Şirketi, EHMS
- Vice-Président : IGE+XAO z.o.o Polska
- Vice-Président du Conseil de Surveillance : AEROPORT DE TOULOUSE
- Gérant : IGE+XAO Maroc ; IGE+XAO Tunisie ; IGE+XAO Madagascar
- Administrateur : IGE SA ; S2E Consulting ; IGE+XAO Danmark ; SEM OPPIDEA ; CAE Development ApS ; IGE+XAO North America ; Nanjing Ige Xao Electric Design Software Co Ltd ; IGE+XAO Netherland
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS ; RSO "Les Routiers du Sud Ouest"; AEROPORT DE TOULOUSE

Natacha LAURENT

- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (depuis le 05/04/2012)



Jacques François GUIRAUD

- Président du Directoire : SOFIB ; SEAC INDUSTRIE
- Président du Conseil d'Administration : SEAC ; BLAYER, SEAC COMMERCIALISATION, SEAC SERVICES ; SOBEAG
- Directeur Général : PREFABAY
- Gérant : BG ; GUILLEMIN ; JACLAU ; ARGECO
- Administrateur : EUROBETON ; CHOLET AGGLOS ; FAUCHER ; PREFABAY ; SEAC ; BLAYER, SEAC COMMERCIALISATION, SEAC SERVICES ; SOBEAG ; CHENE VERT
- Membre du Conseil de Surveillance : JLP 92 ; BANQUE COURTOIS

Philippe LAINEY

- Président Directeur Général : ETOILE COURT TERME INSTITUTIONS (jusqu'au 14/12/2012)
- Administrateur : ETOILE COURT TERME INSTITUTIONS ; BANQUE POUYANNE
- Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE RHONE ALPES (jusqu'au 31/12/2012)
- Représentant Permanent du CREDIT DU NORD : Membre du Conseil d'Administration : ANTARIUS (jusqu'au 31/12/2012) ; ETOILE EURO TRESORERIE ; Membre du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS ; BANQUE KOLB.

► MEMBRES DU DIRECTOIRE

Francis MOLINO

- Président du Directoire : BANQUE COURTOIS
- Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
- Représentant Permanent de la Banque Courtois au Conseil de Surveillance : STADE TOULOUSAIN RUGBY

Benoît VANDERMARCO

- Vice-président du Directoire : BANQUE COURTOIS

10. RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Article R 225-83 du CC

Nature des indications	2008	2009	2010	2011	2012
------------------------	------	------	------	------	------

1 Situation financière en fin d'exercice

Capital Social (Euros)	17 383 880	17 383 880	17 383 880	17 383 880	18 399 504
Nombre d'actions émises	2 172 985	2 172 985	2 172 985	2 172 985	2 299 938

2 Résultat global des opérations effectives (k€)

Chiffre d'affaires HT (1)	217 927	193 230	193 322	216 296	213 363
Produit net bancaire	141 469	154 678	161 583	171 828	157 497
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	61 756	81 933	78 630	80 750	59 416
Impôt sur les bénéfices	16 509	16 526	20 341	20 674	13 386
Résultat après impôt, amortissements et provisions	31 312	42 764	35 252	39 714	24 427
Montant des bénéfices distribués	21 078	32 595	28 901	42 373	64 858

3 Résultat des opérations réduit à une seule action (€)

Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	20,82	30,10	26,82	27,65	20,01
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	14,41	19,68	16,22	18,28	10,62
Dividende versé à chaque action	9,70	15,00	13,30	19,50	28,20

4 Personnel

Effectif	618	615	621	637	619
Montant de la masse salariale (k€)	26 307	27 696	27 292	27 757	26 969
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	11 474	13 013	12 413	13 110	12 569

(1) défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires, nette des intérêts payés sur Swaps



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a présenté son rapport sur la situation de la Banque Courtois et son activité pendant l'exercice 2012.

Le Conseil de Surveillance a examiné les comptes arrêtés par le Directoire.

Le résultat brut d'exploitation de l'exercice s'élève à 56.674 K€ contre 77.691 K€ en 2011 avant les opérations d'apports partiels d'actifs croisés avec la SMC.

Après provisions pour risques de 18.866 K€, après impôt sur les sociétés de 13.386 K€ et après intégration des opérations extraordinaires, le Résultat Net social s'établit à 24.427 K€ contre 39.714 K€ en 2011 avant les opérations d'apports partiels d'actifs croisés avec la SMC.

Le Conseil enregistre ces résultats et tient à saluer l'ensemble des collaborateurs de la BANQUE COURTOIS pour leur dynamisme et leur professionnalisme et à remercier les clients pour leur fidélité.

Le Conseil de Surveillance approuve la politique conduite par le Directoire conformément à la stratégie définie.

PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

► PREMIÈRE RÉOLUTION : Approbation des comptes

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2012, tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un résultat net après impôt de 24 427 271,37 €.

► DEUXIÈME RÉOLUTION : Affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, constate :

Bénéfice de l'exercice 2012	24.427.271,37 €
+ Report à nouveau antérieur.....	35.450,60 €
soit un bénéfice distribuable	24.462.721,97 €

L'Assemblée Générale décide :

- d'affecter à la réserve légale un montant de 101.562,40 €
- de prélever sur la réserve ordinaire un montant de 40.500.000,00 €
- de verser à titre de dividende la somme de 64.858.251,60 €
(soit 28,20 € par action)
- et d'affecter au report à nouveau 2.907,97 €

La réserve légale est ainsi portée de 1.738.388,00 € à 1.839.950,40 €, représentant 10% du capital social. Elle est ainsi intégralement dotée.

La réserve ordinaire est ainsi ramenée de 120.500.000,00 € à 80.000.000,00 €.

Le dividende de 28,20 € par action portant sur 2.299.938 actions sera mis en paiement le 29 mai 2013.

Pour les personnes physiques domiciliées en France, les dividendes sont assujettis à l'impôt sur le revenu au barème progressif ainsi qu'aux prélèvements sociaux.

Lors de leur versement, ils sont soumis à un prélèvement obligatoire au taux de 21% calculé sur le montant brut.

Ce prélèvement est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des revenus.

L'excédent éventuel pourra être restitué, le cas échéant, par l'administration fiscale.

Sous réserve de respecter les conditions prévues à l'article 117 quater et 242 quater du Code Général des Impôts, il est toutefois possible d'être dispensé de ce prélèvement.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.



Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2011 : 19,50 euros par action *
- exercice 2010 : 13,30 euros par action *
- exercice 2009 : 15,00 euros par action *

* Dividende éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libérateur.

► **TROISIÈME RÉOLUTION : Conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce et approuve ce rapport.

► **QUATRIÈME RÉOLUTION : Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, ratifie la cooptation de **Monsieur Yves BLAVET**, pour remplacer Monsieur Thierry LUCAS, démissionnaire, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

► **CINQUIÈME RÉOLUTION : Renouvellement d'un membre du Conseil de Surveillance**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, décide de renouveler **Monsieur Etienne BARES**, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

► **SIXIÈME RÉOLUTION : Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, décide de nommer **Monsieur Philippe AMESTOY**, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

► **SEPTIÈME RÉOLUTION : Pouvoirs pour les formalités**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de tous dépôts, formalités, publications nécessaires.



BANQUE COURTOIS
COMPTES SOCIAUX
AU 31 DECEMBRE 2012



BILANS COMPARES - ACTIF

	notes	31/12/2010 K€	31/12/2011 K€	31/12/2012 K€
Caisses, Banques centrales, C.C.P.	1	55 693	52 347	34 427
Effets publics et valeurs assimilées		0	0	0
Créances sur les Etablissements de Crédit	2	546 916	716 560	829 177
Créances sur la clientèle	3	2 910 238	3 167 237	2 882 027
Obligations et autres titres a revenu fixe	4	0	84 214	80 209
Actions et autres titres a revenu variable	5	108	108	108
Participations et activités de portefeuille	6	12 908	12 910	32 418
Parts dans les entreprises liées	7	0	0	0
Immobilisations incorporelles	8	1 236	1 404	1 432
Immobilisations corporelles	8	20 133	18 675	17 710
Autres actifs	9	12 726	13 662	12 735
Comptes de régularisation	9	36 225	35 728	26 126
TOTAL DE L'ACTIF		3 596 184	4 102 845	3 916 367

BILANS COMPARES – HORS BILAN

	31/12/2010 K€	31/12/2011 K€	31/12/2012 K€
I - Engagements donnés			
Engagements de financement	326 839	268 728	169 719
Engagements de garantie	246 345	256 726	258 372
Engagements sur titres	41		425



BILANS COMPARES - PASSIF

	notes	31/12/2010 K€	31/12/2011 K€	31/12/2012 K€
Banques Centrales, C.C.P.		0	0	0
Dettes envers les Etablissements de Crédit	10	65 773	1 137 770	752 645
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2 079 208	2 285 678	2 242 558
Dettes représentées par un titre	12	1 167 465	386 740	663 613
Autres passifs	13	9 355	9 803	9 442
Comptes de régularisation	14	74 806	70 466	43 009
Provisions pour risques et charges	15	13 492	15 489	16 340
Capitaux propres (hors frbg)	16	186 085	196 899	188 760
Capital souscrit		17 384	17 384	18 400
Primes d'émission		14 868	14 868	23 659
Réserves		118 538	124 838	122 238
Report à nouveau (+/-)		43	95	35
Résultat de l'exercice (+/-)		35 252	39 714	24 427
TOTAL DU PASSIF		3 596 184	4 102 845	3 916 367

BILANS COMPARES – HORS BILAN

	31/12/2010 K€	31/12/2011 K€	31/12/2012 K€
I - Engagements reçus			
Engagements de financement	162 867	162 867	22 867
Engagements de garantie	1 010 395	1 076 386	982 907
Engagements sur titres	41		425

COMPTES DE RESULTATS COMPARES
(Soldes intermédiaires de gestion bancaire)

	Notes	31/12/2010 K€	31/12/2011 K€	31/12/2012 K€	Variation 2012/2011
Intérêts nets	18	92 081	101 049	92 910	-8,1%
Revenus et résultats divers	19	576	526	434	-17,5%
Commissions nettes	20	68 926	70 253	64 152	-8,7%
PRODUIT NET BANCAIRE	17	161 583	171 828	157 497	-8,3%
Charges de personnel		50 632	51 468	53 291	3,5%
Impôts et taxes		2 840	1 764	2 855	61,9%
Autres charges		29 695	37 114	41 464	11,7%
Amortissements	8	4 106	3 793	3 212	-15,3%
Total frais généraux	21	87 273	94 137	100 822	7,1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		74 310	77 691	56 674	-27,1%
Coût du risque	22	-18 843	-17 339	-18 866	8,8%
RESULTAT D'EXPLOITATION		55 467	60 352	37 809	-37,4%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23	127	36	5	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		55 594	60 388	37 813	-37,4%
Résultat exceptionnel	24				
Impôt sur les sociétés	25	-20 341	-20 674	-13 386	-35,3%
RESULTAT NET		35 252	39 714	24 427	-38,5%



**ANNEXE AUX BILAN
ET COMPTE DE RÉSULTAT,
COMPTES SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2012**



► PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de la Banque Courtois ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2012.

APPORT PARTIEL D'ACTIF

Les apports partiels d'actif détaillés ci-après ont été réalisés avec une date d'effet rétroactif au 01/01/2012.

- le 5 avril 2012 : apport par la Société Marseillaise de Crédit à la Banque Courtois du secteur « Perpignan » dont l'actif net est évalué à 9,8 M€. Cet apport a été rémunéré par l'émission par la Banque Courtois de 126.953 actions nouvelles de 8,00 euros chacune, attribuées à la Société Marseillaise de Crédit, la prime d'apport s'élevant à 8,8 M€

- le 21 octobre 2012 : apport par la Banque Courtois à la Société Marseillaise de Crédit du secteur de l'Hérault dont l'actif net est évalué à 19,5 M€. Cet apport a été rémunéré par l'émission par la Société Marseillaise de Crédit de 91.381 actions nouvelles de 16,00 euros chacune, attribuées à la Banque Courtois, la prime d'apport s'élevant à 18,0 M€

Ces opérations d'apport conduisent à des variations importantes sur les comptes annuels entre l'exercice 2012 et 2011, notamment en ce qui concerne le PNB.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme.



CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE – ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vue effective des prêts.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

DEPRECIATION AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT AVERE A TITRE INDIVIDUEL

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Courtois de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par «contagion», un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Sains sous surveillance (« 3S »)

La Banque Courtois a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

DEPRECIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CREDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n°2008-17 du Comité de la réglementation comptable sont les suivantes :

► Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres



instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Courtois a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

► Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières* du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Courtois a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

► Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque Courtois a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

► Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Courtois, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Banque Courtois, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque Courtois.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par la Banque Courtois, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.



A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès que les indices de perte de valeur font apparaître un risque de dépréciation. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Courtois a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre	50 ans
Étanchéité, toiture	20 ans
Façades	30 ans

Installations techniques

Ascenseurs] 10 à 30 ans
Installations électriques	
Groupes électrogènes	
Climatisation, désenfumage	
Chauffage	
Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations	
Protection incendie	

Agencements

Finitions, second œuvre, abords	10 ans
---------------------------------	--------

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans

Matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature,
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.



ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Courtois des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Courtois font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

OPERATIONS EN DEVISES

Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

- Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en Résultat Net sur opérations financières dans la rubrique Résultat sur instruments financiers à terme.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

- Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

GARANTIES DONNEES ET RECUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

La Banque Courtois enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestations de services et Autres*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque Courtois peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les indemnités de fin de carrière ;



- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

► Les avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Courtois se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque Courtois sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque Courtois s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

► Les autres avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique *Gains ou Pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *Produit net bancaire*.

IMPÔTS

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

► Impôt courant

La Banque Courtois est intégrée depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale. Dans ce cadre, un sous-groupe d'intégration fiscale a été établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoutent une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000 et à partir de 2011 une majoration de 5% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Depuis le 1er janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 12 % du montant brut des plus-values de cessions de l'exercice en cas de réalisation d'une plus-value nette à long terme. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5% des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique *Impôt sur les bénéfices*.



► Impôt différé

La Banque Courtois utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2012 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 34,43% pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par la Banque Courtois dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Banque Courtois.

► NOTES SUR LES COMPTES

• NOTE 1 : CAISSE, BANQUE CENTRALE

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Caisse	13 984	13 625	14 427
Banque de France	41 682	38 697	19 991
Créances rattachées	27	24	9
TOTAL	55 693	52 347	34 427

• NOTE 2 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Comptes ordinaires à vue	290 128	160 804	303 747
Prêts au jour le jour	155 000	0	0
Créances rattachées	8	15	55
Total des créances à vue	445 136	160 819	303 802
Comptes de prêts	101 623	555 425	525 201
Valeurs reçues en pension	0	0	0
Créances rattachées	157	317	174
Total des créances à terme	101 780	555 742	525 375
TOTAL DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	546 916	716 560	829 177

• NOTE 3 : CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Créances commerciales	75 530	94 810	58 487
Créances rattachées	121	108	66
Autres concours	2 595 107	2 835 523	2 588 035
Créances rattachées	7 777	8 537	6 704
Comptes débiteurs	122 327	125 399	119 856
Créances rattachées	2 414	2 468	2 033
TOTAL CREANCES BRUTES SAINES (1)	2 792 964	3 055 732	2 766 379
Total créances rattachées	10 312	11 113	8 804
Créances douteuses	200 784	200 018	214 638
Provisions sur créances douteuses	-93 822	-99 625	-107 793
Total créances douteuses nettes	106 962	100 392	106 844
TOTAL DES CREANCES NETTES SUR LA CLIENTELE	2 910 238	3 167 237	2 882 027

(1) dont créances remises en garantie de passif 606 525 k€ au 31/12/2012 (611 96 k€ à fin 2011) parmi lesquelles 156 411 k€ éligibles au refinancement de la Banque de France (152 656 k€ à fin 2011)



- **NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES**

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Titres de transaction	0	0	0
Titres de placement	108	84 322	80 317
Titres d'investissement	0	0	0
TOTAL DU PORTEFEUILLE TITRES	108	84 322	80 317

- **NOTE 4 BIS: OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (titres de placement)**

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Obligations cotées	0	0	0
Bons moyen terme non cotés et certificats de dépôts	0	83 800	80 000
Créances rattachées		414	209
Total obligations et autres titres à revenu fixe bruts	0	84 214	80 209
Provisions pour dépréciation des obligations	0	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE NETS	0	84 214	80 209

- **NOTE 5 : ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE (titres de placement)**

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Actions valeurs brutes	141	141	141
Provisions pour dépréciation	-32	-33	-33
TOTAL DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE NETS	108	108	108

- **NOTE 6 : PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE**

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
SCI Participations brutes	0	0	0
SCI Avances actionnaires	7	7	12
Autres participations brutes (a)	12 917	12 918	32 417
Participations et activités de portefeuille brutes	12 924	12 925	32 428
Provisions pour dépréciation sur SCI	-7	-7	-7
Autres provisions pour dépréciation	-9	-9	-4
Total provisions pour dépréciation	-15	-16	-11
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE NETTES	12 908	12 910	32 418

(a) dont 19 504 sur la Société Marseillaise de Crédit, en 2012

• **NOTE 7 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES**

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Titres valeurs brutes	0	0	0
Provisions pour dépréciation	0	0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NETTES	0	0	0

• **NOTE 8 : IMMOBILISATIONS**

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	Augmentation 2012	Diminution 2012	APA / SMC	Transfert	31/12/2012
Terrains et immeubles d'exploitation	9 111	108			-4 301	4 918
Terrains et immeubles hors exploitation	0	5			4 301	4 306
Agencements hors exploitation	0				534	534
Autres immobilisations corporelles	49 682	3 212		-2184	-534	50 176
Droits au bail, Fonds commercial	1 316	128		-69		1 375
Autres immobilisations incorporelles	1 251	11		-35		1 227
TOTAL VALEUR BRUTE	61 361	3 464		-2 288	0	62 537
(En milliers d'Euros)	31/12/2011	Augmentation 2012	Diminution 2012	APA / SMC	Transfert	31/12/2012
Terrains et immeubles d'exploitation	3 561	185			-842	2 903
Terrains et immeubles hors exploitation	0	246			842	1 088
Agencements hors exploitation	0	19			491	509
Autres immobilisations corporelles	36 558	2 991		-1334	-491	37 725
Droits au bail, Fonds commercial	0					0
Autres immobilisations incorporelles	1 163	36		-29		1 170
AMORTISSEMENTS	41 281	3 477		-1 363	0	43 395

(En milliers d'Euros)	31/12/2011		31/12/2012
Immobilisations corporelles nettes	18 675		17 710
Immobilisations incorporelles nettes	1 404		1 432
TOTAL VALEUR NETTE	20 079		19 142



- **NOTE 9 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION**

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Instruments de taux d'intérêt	3 612	4 374	3 492
Comptes de règlement opérations sur titres	0	0	0
Acompte impôts sur les Sociétés	0	0	0
Autres débiteurs divers	9 115	9 288	9 243
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	12 726	13 662	12 735
Valeurs reçues à l'encaissement	491	381	785
Impôts différés d'actif	9 644	9 410	8 881
Autres comptes de régularisation	26 090	25 938	16 460
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	36 225	35 728	26 126

- **NOTE 10 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Comptes ordinaires à vue	8 644	72 177	124 986
Dettes rattachées	19	21	2
Compte d'emprunt au jour le jour	0	164 000	185 000
Comptes d'emprunts à terme	56 961	901 156	441 526
Dettes rattachées	149	416	1 131
Valeurs données en pension	0	0	0
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	65 773	1 137 770	752 645

- **NOTE 11 : COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	590 704	705 108	751 607
Comptes d'épargne à régime spécial à terme (1)	151 873	151 740	152 794
Dettes rattachées	5 830	9 340	10 639
Total des comptes à régime spécial	748 407	866 188	915 040
(1) dont Pel	123 210	128 203	127 304
dont Pep	3 287	2 364	3 544
Comptes à vue	1 207 413	1 249 346	1 086 797
Dettes rattachées	33	30	12
Comptes à terme	122 377	167 846	235 979
Dettes rattachées	936	2 219	4 693
Dépôts de garantie	42	48	37
TOTAL DES COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	2 079 208	2 285 678	2 242 558

- **NOTE 12 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE**

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Bons de caisse et bons d'épargne	639	632	561
Dettes rattachées	114	126	126
Titres de créances négociables	1 165 730	385 375	660 612
Dettes rattachées	981	607	2 315
TOTAL DES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	1 167 465	386 740	663 613

- **NOTE 13 : AUTRES PASSIFS**

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Instruments de taux d'intérêt	248	731	559
Comptes de régularisation opérations sur titres	60	31	32
Créditeurs divers	9 047	9 041	8 851
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	9 355	9 803	9 442

- **NOTE 14 : COMPTES DE REGULARISATION**

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Comptes indisponibles sur recouvrement	1 619	1 213	646
Produits constatés d'avance	12 682	12 238	9 276
Impôts différés de passif	1 111	1 615	1 589
Provision impôt sur les sociétés à payer	25 101	19 964	13 304
Autres comptes de régularisation	34 292	35 436	18 194
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	74 806	70 466	43 009



• NOTE 15 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	Dotation	Reprise Utilisation	Transferts APA / SMC	31/12/2012
Provisions pour passifs sociaux :					
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC, Prévoyance)	1 966	408	-1 551	284	1 106
Autres avantages à long terme (PSA + CET)	3 611	1 286	-629	-173	4 096
Provisions pour autres engagements sociaux	40				40
Provisions pour engagements par signature	2 899	1 289	-788	3	3 404
Provisions pour intérêts sur clients douteux	500		-80		420
Provisions pour risques de crédit	5 300	1 413		-663	6 050
Provisions pour litiges clientèle	40			-29	11
Provisions pour PEL –CEL	1 120	170		-80	1 210
Autres provisions pour risques et charges	13		-10		3
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 489	4 566	-3 057	-659	16 340
dont affecté au RBE		1 864	-2 180		
dont affecté au Coût du risque		2 703	-877		

Provisions pour passifs sociaux

Les engagements sociaux sont conformes à la recommandation 2003-R01 du CNC et à la loi de financement de la Sécurité Sociale 2007 et 2008.

Les provisions couvrent les éléments suivants :

Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel bénéficie d'indemnités de fin de carrière (IFC). Le montant de ces engagements est provisionné depuis l'exercice 1997. Les engagements IFC, évalués selon les méthodes habituelles, sont couverts par une assurance.

L'engagement IFC au 31/12/2012 se monte à 8 753 k€. La couverture par les contrats d'assurance est de -7 655 k€. Après intégration des écarts actuariels pour -865 k€, et du coût des services passés restant à amortir pour -176 k€, la différence de 57 k€ est provisionnée au 31/12/2012, contre 891 k€ à fin 2011.

Depuis l'application au 1^{er} janvier 2004 de la recommandation 2003-R1 du CNC les engagements d'assistance médicale (mutuelle) et de prévoyance sont comptabilisés. Il n'y a plus d'engagement Mutuelle depuis 2006, tandis que l'engagement de prévoyance passe de 1.075 k€ à 1.049 k€ à fin 2012.

Autres avantages à long terme

Le régime PSA (médailles) a donné lieu à une révision de l'accord en 2002. La mise à niveau de l'engagement au 31/12/2012, soit 2.854 k€, a généré une dotation de 356 k€ au titre de l'exercice.

La provision Compte Epargne Temps (CET) a été dotée à hauteur de 128 k€ sur l'exercice pour un engagement de 1.242 k€ à fin 2012.

Hypothèses actuarielles

Pour le calcul des engagements à fin 2012, les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (1,1% à 3 ans / 1,5% à 5 ans / 2,6% à 10 ans / 3,2% à 15 ans / 3,3% à 20 ans)
- Le taux de rendement attendu des actifs de financement est de 5,50%

- Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,9% à 3 ans / 1,9% à 5 ans / 1,9% à 6 ans et plus)
- Taux de croissance des masses salariales y compris inflation: + 3,5 %

Provisions pour PEL – CEL

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2012	Variation 2012/2011	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	41,47	49,54	8,07	19,5
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	50,38	30,94	-19,44	-38,6
Ancienneté de plus de 10 ans	36,35	46,82	10,47	28,8
Sous-total	128,20	127,30	-0,90	-0,7
Comptes d'épargne-logement	26,95	27,54	0,59	2,2
TOTAL	155,16	154,84	-0,31	-0,2

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2012	Variation 2012/2011	
			en valeur	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	3,21	2,25	-0,96	-29,9
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0,88	1,26	0,38	43,2
Ancienneté de plus de 10 ans	0,30	0,21	-0,09	-30,0
TOTAL	4,39	3,72	-0,67	-15,3

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2012	Variation 2012/2011	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	0,00	0,46	0,46	
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0,37	0,07	-0,30	-81,1
Ancienneté de plus de 10 ans	0,62	0,20	-0,42	-67,7
Sous-total	0,99	0,73	-0,26	-26,3
Comptes d'épargne-logement	0,00	0,37	0,37	
Prêts tirés	0,13	0,11	-0,02	-15,4
TOTAL	1,12	1,21	0,09	8,0

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité



prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque Courtois des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

• NOTE 16 : EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'Euros)	31/12/2010	Affectation Résultat 2010	31/12/2011	Affectation Résultat 2011	APA 2012 de la SMC	31/12/2012
Capital	17 383,9		17 383,9		1 015,6	18 399,5
Prime d'émission, de fusion	14 867,7		14 867,7		8 791,3	23 659,0
Réserve légale	1 738,4		1 738,4			1 738,4
Autres réserves	116 800,0	6 300,0	123 100,0	-2 600,0		120 500,0
Report à nouveau	43	51,7	94,7	-59,3		35,4
TOTAL	150 833,0	6 351,7	157 184,7	-2 659,3	9 806,9	164 332,3
Résultat	35 252,5		39 719,9			24 427,3

Le capital est constitué de 2 299 938 actions de 8 €, suite à l'émission de 126 953 actions nouvelles, en rémunération de l'APA effectué par la Société Marseillaise de Crédit en avril 2012.

Les comptes de la banque sont consolidés par le CREDIT DU NORD, dont le siège social est à Lille, qui est détenteur de 2 172 985 actions

• NOTE 17 : PRODUIT NET BANCAIRE

Présentation réglementaire

(en milliers d'Euros)	2010	2011	2012	Evolution 2012/2011
+ Intérêts et produits assimilés	126 731	138 908	143 652	3,4%
- Intérêts et charges assimilées	-22 631	-33 869	-46 822	38,2%
+ Produits sur opérations de crédit bail				
- Charges sur opérations de crédit bail				
+ Produits sur opérations de location simple				
- Charges sur opérations de location simple				
+ Revenus des titres à revenu variable	42	62	66	6,5%
+ Commissions (produits)	75 788	77 684	71 318	-8,2%
- Commissions (charges)	-5 285	-5 480	-5 384	-1,8%
+/- Gains ou pertes sur opérations de négociation	-11 072	-2 876	-3 318	15,4%
+/- Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	-20	-1	0	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	884	956	1 250	30,8%
- Autres charges d'exploitation bancaire	-2 853	-3 555	-3 266	-8,1%
PRODUIT NET BANCAIRE	161 583	171 828	157 497	-8,3%

• **NOTE 18 : INTERETS NETS**

(en milliers d'Euros)	2010	2011	2012	Evolution
Intérêts nets clientèle	111 191	117 552	101 827	-13,4%
Intérêts perçus	123 091	133 880	121 038	-9,6%
▪ Créances commerciales	3 195	3 352	2 367	
▪ Crédits court terme	10 439	11 362	8 192	
▪ Crédits moyen terme	25 965	25 865	23 607	
▪ Crédits long terme	70 476	80 180	74 448	
▪ Comptes débiteurs	9 959	9 608	8 472	
▪ Créances douteuses et litigieuses	3 058	3 513	3 952	
Intérêts payés	-11 900	-16 328	-19 211	17,7%
▪ Comptes ordinaires	196	197	92	
▪ Comptes à terme	1 108	2 518	4 271	
▪ Comptes d'épargne à régime spécial	10 482	13 443	14 801	
▪ Bons de caisse	15	14	0	
▪ Certificats de dépôt	100	157	47	
Intérêts nets institutions financières	-7 697	-10 365	-3 996	-61,4%
▪ Intérêts perçus	544	733	11 540	
▪ Intérêts payés	-8 241	-11 099	-15 536	
Intérêts nets de trésorerie	2 112	-488	1 131	
▪ Perçus sur prêts blancs à terme	2 843	2 872	9 180	
▪ Revenus des titres d'investissement	0	0	0	
▪ Revenus de titres de créances négociables	172	1 495	2 438	
▪ Payés sur emprunts blancs à terme	-903	-4 855	-10 488	
Résultat sur instruments financiers à terme	-13 525	-5 649	-6 051	-7,1%
TOTAL INTERETS NETS	92 080	101 049	92 910	-8,1%

• **NOTE 19 : REVENUS ET RESULTATS DIVERS**

(en milliers d'Euros)	2010	2011	2012	Evolution
Revenus sur titres	42	62	66	6,4%
Placement	40	40	53	
Participations	0	2	12	
Autres : rémunération certificats d'association	2	20	1	
Résultat net des cessions titres de placement	-42	0	0	
Provisions nettes sur titres de placement	22	-1	0	
Résultat de change	947	1 114	601	-46,0%
Autres revenus divers (a)	-696	-992	-540	-45,5%
Produits accessoires: Revenus des immeubles	18	18	245	
Locations TPE	264	296	277	-6,3%
Amortissements immeubles hors exploitation	0	0	-265	
Autres produits accessoires	21	29	48	67,5%
TOTAL REVENUS ET RESULTATS DIVERS	576	526	434	-17,5%

(a) dont cotisation exceptionnelle Fonds de garantie des dépôts -145 -322 -35



• **NOTE 20 : COMMISSIONS NETTES**

(en milliers d'Euros)	2010	2011	2012	Evolution
Commissions financières	20 790	21 009	17 683	-15,8%
Placement	472	196	162	
Titres clientèle	8 113	7 523	5 558	
Bourse	709	786	538	
Assistance et conseil	170	0	6	
Placement sur contrat d'assurance	11 249	12 421	11 307	
Autres	78	84	114	
Commissions de services	48 136	49 244	46 469	-5,6%
Mouvement	6 851	7 190	6 594	
Tenue de compte	2 942	3 115	3 080	
Dépassement de découvert	10 506	10 226	10 187	
Effets	1 907	1 865	1 595	
Gestion des prêts	917	980	795	
Récupération de frais	1 634	2 027	2 044	
Location de coffres	211	220	205	
Produits télématiques	2 446	2 607	2 740	
Cartes bancaires	8 513	8 367	7 972	
Moyens de paiement	3 441	3 266	2 953	
Opérations de hors bilan	2 402	2 919	2 470	
Opérations interbancaires	409	395	625	
Prestations de service	5 127	5 235	4 856	
Opérations import-export	647	653	570	
Opérations de change	250	264	130	
Autres	-66	-84	-348	
TOTAL COMMISSIONS NETTES	68 926	70 253	64 152	-8,7%

• **NOTE 21 : FRAIS GENERAUX**

(en milliers d'Euros)	2010	2011	2012	Evolution
Charges du Personnel	50 632	51 468	53 291	3,5%
Salaires et traitements	28 849	29 462	29 479	
Charges sociales	12 413	13 110	13 837	
Charges de retraite	3 890	4 755	4 948	
Autres charges sociales	8 523	8 355	8 889	
Charges fiscales et assimilées sur rémunération	3 759	3 726	4 563	
dont remboursements Taxe sur salaires 2005-2006 : -292 k€ sur 2010				
dont remboursements Taxe sur salaires 2007 : -120 k€ sur 2011				
Variation des passifs sociaux	249	-301	-41	
Sous total	45 270	45 997	47 837	4,0%
Intéressement et participation	5 362	5 471	5 454	-0,3%
Impôts et taxes	2 840	1 764	2 855	61,9%
C. E. T. (ex-taxe professionnelle)	2 166	2 434	2 284	
Autres impôts et taxes	675	-670	571	
dont remboursements et régularisations TVA : -1468 k€ sur 2010				
dont provision amende fiscale / CERS réglementés : 1500 k€ sur 2010				
dont reprise provision amende fiscale / CERS réglementés : -1185 k€ sur 2011				
Autres charges	29 695	37 114	41 464	11,7%
Locations, redevances de crédit bail et assimilées	4 648	4 728	4 952	
Transports et déplacements	1 772	2 054	2 344	
Postes et Télécommunications	2 039	2 031	1 935	
Autres frais généraux	21 236	28 301	32 233	
dont Frais de Siège depuis juillet 2011:5512k€ (2011) et 11721k€(2012)				
Amortissements	4 106	3 793	3 212	-15,3%
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	87 273	94 137	100 822	7,1%

- **NOTE 22 : COUT DU RISQUE**

(en milliers d'Euros)	2010	2011	2012	Evolution
Provisions nettes sur créances douteuses avec la clientèle	-17 919	-14 211	-16 711	17,6%
Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-3 736	4 620	-1 070	
Dotations nettes aux provisions sur créances contentieuses	-14 184	-18 831	-15 641	
Créances irrécouvrables non provisionnées	-254	-943	-558	
Récupération de créances amorties	637	289	358	
Dotations et reprises sur promotion immobilière	0	0	-1	
Pertes sur SCI	0	0	0	
Dotations nettes aux provisions sur SCI	0	0	-1	
Dotations aux provisions pour risques et charges	-1 638	-3 865	-2 703	
Dotations aux provisions sur engagements par signature	-1 438	-1 602	-1 290	
Autres dotations	-200	-2 263	-1 413	
Reprises ou utilisations des provisions pour risques et charges	670	1 551	788	
Reprises des provisions sur engagements par signature	670	1 551	788	
Reprises des autres provisions d'exploitation	0	0	0	
Charges nettes sur litige	-339	-161	-39	
TOTAL COUT DU RISQUE	-18 843	-17 339	-18 866	8,8%

- **NOTE 23 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES**

(En milliers d'Euros)	2010	2011	2012
Moins values nettes sur sorties d'immobilisation	1	36	0
Résultat net sur titres de participation	126	0	5
TOTAL DES GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	127	36	5

- **NOTE 24 : RESULTAT EXCEPTIONNEL**

(En milliers d'Euros)	2010	2011	2012
	0	0	0
TOTAL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0

• **NOTE 25 : IMPOT SUR LES SOCIETES**

(en milliers d'Euros)	2010	2011	2012	Evolution
Impôt courant	21 020	19 976	13 305	
Impôt différé	-4 764	1 159	81	
Impôt au titre des exercices antérieurs	4 085	-461	0	
TOTAL IMPOT	20 341	20 674	13 386	-35,25%

* **L'impôt courant** est l'impôt exigible comptabilisé au titre de l'exercice.

* **L'impôt différé** est calculé sur la différence entre l'ouverture et la clôture de l'exercice des stocks de différences temporaires, valorisées au taux de l'impôt en vigueur l'année de l'imputation sur le résultat. Soit une charge de 81 k€ pour l'exercice 2012.

Analyse de la charge fiscale

Résultat avant impôt	37 813
Taux normal d'imposition y compris les majorations temporaires	34,433 %
Charge théorique d'impôt	13 020
Impact différences permanentes	232
Plus value imposée à taux réduit	0
Crédit d'impôt	-69
Abattement sur la contribution sociale sur les bénéfices	-25
Ecart liquidation impôt 2011	1
Is différé sur impôt à taux réduit en sursis d'imposition	69
Is différé constitué sur apports croisés avec la SMC	158
Redressement exercices antérieurs	0
TOTAL CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE	13 386

Depuis le 1er janvier 2010, la Banque Courtois fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est la Société Générale (art. 223 A à U du CGI).

La convention d'intégration fiscale retenue est la convention de neutralité. Cela signifie qu'en matière d'impôt sur les sociétés (ainsi que de contribution additionnelle et de CSB), l'impôt est déterminé par la Banque Courtois, comme en l'absence d'intégration fiscale. Les montants ainsi calculés, déduction faite des crédits d'impôt éventuels, sont dus à la société mère.

• **NOTE 26 : VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE DES CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE. (Hors créances et dettes rattachées)**

(En milliers d'Euros)	Durée <= 3 mois	3 mois < Durée <=1 an	1 an Durée <= 5ans	Durée > 5 ans	TOTAL
Créances à terme sur les établissements de crédits	525 080	120	0	0	525 200
Créances et concours sur la clientèle (hors valeurs non imputées)	195 144	270 997	986 948	1 193 074	2 646 163
Obligations et autres titres à revenu fixe					0
Dettes à terme envers les établissements de crédit	1 131	395	440 000	0	441 526
Comptes à terme et cers de la clientèle	875 873	70 266	194 237	4	1 140 380
Dettes représentées par un titre	561	215 437	382 175	63 000	661 173
➤ Bons de caisse	561				561
➤ Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	0	215 437	382 175	63 000	660 612

• **NOTE 27 : SYNTHESE DES PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF**

(En milliers d'Euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises	Utilisations	Apports SMC	31/12/2012
Pour dépréciation des créances douteuses	87 903	28 342	-14 314	-7 479	-298	94 155
➤ Actualisation (CRC 2002-03)	11 722	3 149	-386	-592	-255	13 638
Pour dépréciation des titres de placements : ACTIONS	33					33
Pour dépréciation des titres et comptes courants de SCI	7					7
Pour dépréciation des autres titres de participation	9		-5			4
TOTAL	99 674	31 491	-14 704	-8 070	-553	107 837
Dont variation affectée au PNB (provisions titres de placement)						
Dont variation affectée au Coût du Risque		31 491	-14 704	-8 070		

• **NOTE 28 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

(En milliers d'Euros)	Clientèle	Trésorerie retournement	Trésorerie Micro Couverture	Trésorerie Macro couverture	31/12/2012	31/12/2011
Opérations fermes						
- Sur marchés organisés	---	---		---	---	
- De gré à gré						
Swaps de taux	36 629	36 629		1 984 000	2 057 258	2 099 396
FRA						
Opérations conditionnelles						
- Sur marchés organisés	---	---		---	---	---
- De gré à gré						
Options de taux					0	0
Vente CAP	26 403				26 403	25 105
Achat CAP		26 403		183 000	209 403	228 105
Vente COLLAR		7 539			7 539	8 163
Achat COLLAR	7 539				7 539	8 163

Ces montants reflètent le volume d'intervention de la Banque Courtois au 31/12/2012, sachant que les instruments mis en place pour la clientèle sont adossés par une couverture Trésorerie, avec le Crédit du Nord en contrepartie.

Echéancier	Durée <= 3 mois	3 mois < Durée <=1 an	1 an Durée <= 5ans	Durée > 5 ans	TOTAL
Swaps de taux	60 756	214 016	692 479	1 090 007	2 057 258
FRA					
Options de taux					
CAPS/COLLARS	20 567	30 561	193 664	6 092	250 884

Conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable, la juste valeur des instruments financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	Spéculatif Clientèle/ Trésorerie	Micro Couverture	Macro Couverture	TOTAL
<i>Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15 modifié</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	
Opérations fermes				
- DE GRE A GRE				
SWAPS DE TAUX	121	0	22 121	22 242
FRA				
OPTIONS				
Opérations conditionnelles :				
- DE GRE A GRE				
OPTIONS DE TAUX				
CAPS			147	147
FLOORS				
TOTAL	121	0	22 268	22 389

• NOTE 29 : EFFECTIF VENTILE PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES

Effectif payé, présent, équivalent temps plein au 31 décembre : 619

Ventilation de l'effectif inscrit 681 au 31/12/2012

➤ Techniciens :	369
➤ Cadres :	312
➤ TOTAL :	681

• NOTE 30 : RATIOS REGLEMENTAIRES

▪ Coefficient de liquidité

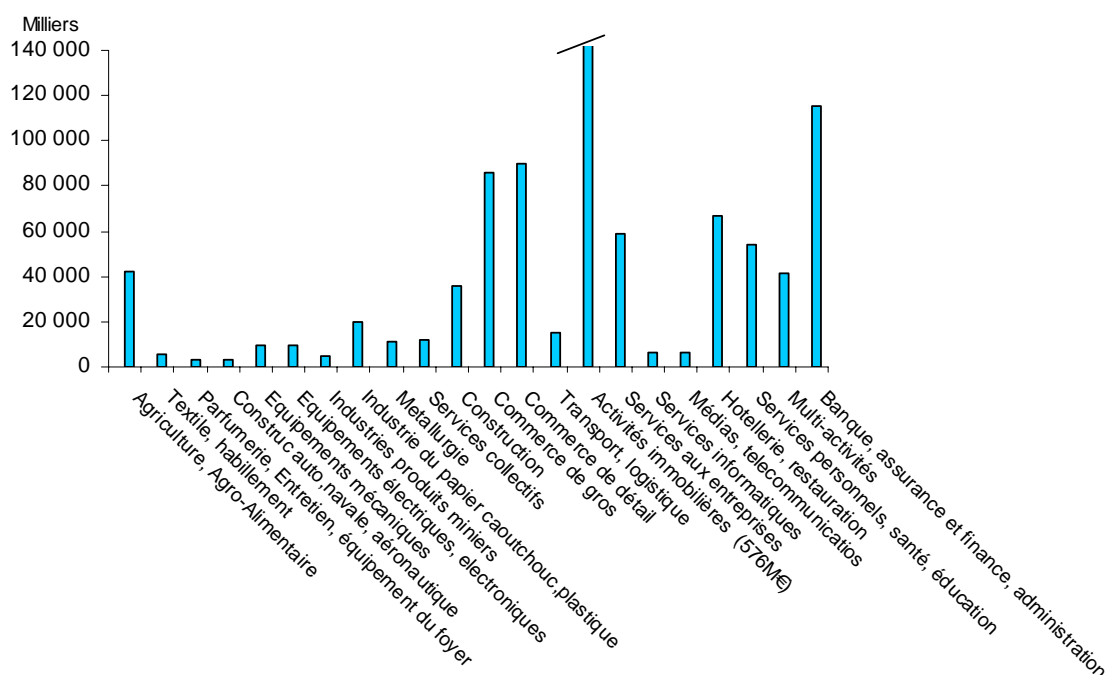
Ce ratio, qui détermine la liquidité d'un établissement, doit être au moins égal à 100%. Au 31 décembre 2012, le coefficient est de 115%.

La liquidité est assurée par un refinancement auprès du Crédit du Nord.

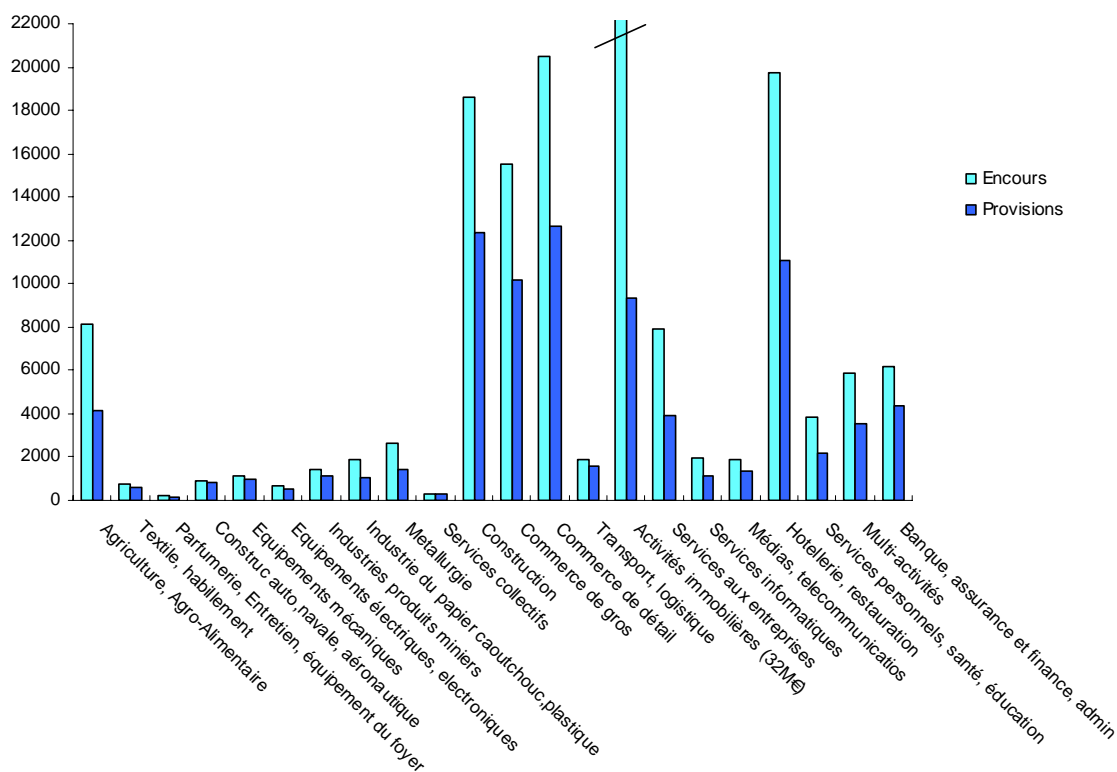
Le RATIO DE SOLVABILITE est établi en consolidé par notre maison mère le CREDIT DU NORD, la Banque Courtois n'y étant pas assujettie à titre individuel.

• **NOTE 31 : VENTILATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (CONCOURS ET COMPTES DEBITEURS)**

▪ **Ventilation des Créances sur la clientèle par secteur d'activité (hors particuliers) ***



Répartition des créances douteuses et des provisions par secteur économique (hors particuliers)



*Immobilier : il s'agit pour l'essentiel de financements d'immeubles utilisés par la clientèle d'entreprises et de professionnels pour leur activité.



• **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS
DETENUES AU 31 DECEMBRE 2012**

SOCIETES (En milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres	Quote part du captai détenu	Valeur comptable		Résultat s du dernier exercice	Prêts et Avances consentie s	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations détenues à plus de 10 % du capital et dont la valeur est supérieure à 1 % du capital de la Banque Courtois										
Filiales (détenues à plus de 50%)	--									
Participations (détenues entre 10 et 50%)	--									
Renseignements globaux sur les autres titres de participation et de filiales										
Filiales françaises	--									
Participations dans des sociétés françaises	---	---	---	31 628	31 624	---		---	---	

BANQUE COURTOIS - 2012

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



BANQUE COURTOIS

Société Anonyme

33, rue de Rémusat
31000Toulouse

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Courtois, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Apport partiel d'actifs » qui expose les opérations d'apports partiels d'actifs intervenues au cours de l'exercice 2012.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, et procède également, selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre société et par celle contrôlant votre société, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion du Directoire.

Toulouse et Tours, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Marie FERRANDO Sandrine BOURGET

Bernard GROUSSIN



BANQUE COURTOIS

Société Anonyme

33, rue de Rémusat
31000 Toulouse

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- **Avec le Crédit du Nord, actionnaire de la Banque Courtois**
- Nature et objet
- Refacturation des frais de structure du Crédit du Nord à ses filiales bancaires, dont la Banque Courtois.
- Modalités
- Fondé sur un principe analogue à celui des dépenses informatiques et bancaires, ces prestations sont facturées à travers un groupement de fait.
- Le Conseil de Surveillance du 6 octobre 2011 a autorisé la signature des textes nécessaires à la mise en œuvre de cette facturation, qui a été mise en place à compter du second semestre 2011.
- Le coût supporté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 11 720 911 euros.

Toulouse et Tours, le 15 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Marie FERRANDO Sandrine BOURGET

Bernard GROUSSIN



Banque Courtois

Siège Social

33, rue de Rémusat - 31000 Toulouse
Tél. 05 61 10 84 84 - Fax 05 61 10 84 85

www.banque-courtois.fr